

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME**  
**106 rue du Maréchal Leclerc**  
**80400 EPPEVILLE**

**ARRETE n° 2022-216**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR DELGADO ALEXANDRE**  
**DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

Le Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Monsieur DELGADO Alexandre remplit les conditions pour bénéficier d'une délégation de signature au regard du grade détenu et des fonctions exercées,

ARRETE :

Article 1 : Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur DELGADO Alexandre, attaché principal, exerçant les fonctions de Directeur Général des Services, pour les actes suivants :

. signature des demandes de congé des agents.

Article 2 : Cette délégation prendra effet à compter du 1er octobre 2022 pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent et dans la limite du mandat du Président.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- . transmis au représentant de l'Etat
- . notifié à l'intéressé.

Fait à EPPEVILLE, le 22 septembre 2022

Le Président,  
José RIOJA



Le Président

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- . informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'agent, le 27/09/22

Signature de l'agent

